



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

ELEVENTH YEAR

717 *th* MEETING : 26 MARCH 1956
ème SÉANCE : 26 MARS 1956

ONZIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/717)	1
Expression of thanks to the retiring President	1
Adoption of the agenda	1
The Palestine question: status of compliance given to the general armistice agreements and the resolutions of the Security Council adopted during the past year (S/3561)	

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/717)	1
Remerciements au Président sortant	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La question de Palestine : suite donnée aux conventions d'armistice général et aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité pendant l'année écoulée (S/3561)	1

SEVEN HUNDRED AND SEVENTEENTH MEETING

Held in New York, on Monday, 26 March 1956, at 3 p.m.

SEPT CENT DIX-SEPTIÈME SÉANCE

Tenue à New-York, le lundi 26 mars 1956, à 15 heures.

President : Sir Pierson DIXON (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland).

Present: The representatives of the following countries: Australia, Belgium, China, Cuba, France, Iran, Peru, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Yugoslavia.

Provisional agenda (S/Agenda/717)

1. Adoption of the agenda.
2. The Palestine question: status of compliance given to the general armistice agreements and the resolutions of the Security Council adopted during the past year (S/3561).

Expression of thanks to the retiring President

1. The PRESIDENT: Before we proceed to the business before us, I should like to express the thanks of the Council to our retiring President, the representative of the Soviet Union.
2. Mr. Sobolev showed his customary skill in presiding over the important meeting which the Council held in February when we were able to recommend unanimously the admission of the Sudan to membership of the United Nations. This was an action in which the Council as a whole can take legitimate pleasure.
3. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to thank the President for his cordial words.

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

The Palestine question : status of compliance given to the general armistice agreements and the resolutions of the Security Council adopted during the past year (S/3561)

At the invitation of the President, Mr. Loutfi, representative of Egypt, Mr. Eban, representative of Israel, Mr. Rifa'i representative of Jordan, Mr. Rizk, representative of Lebanon, and Mr. Tarazi, representative of Syria, took places at the Council table.

4. Mr. LODGE (United States of America): The United Nations has been dealing with the Palestine question almost continuously since 2 April 1947.

Président : Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Présents : Les représentants des pays suivants : Australie, Belgique, Chine, Cuba, France, Iran, Pérou, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/717)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question de Palestine : suite donnée aux conventions d'armistice général et aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité pendant l'année écoulée (S/3561).

Remerciements au Président sortant

1. Le PRESIDENT [*traduit de l'anglais*] : Je voudrais d'abord exprimer à notre président sortant, le représentant de l'Union soviétique, les remerciements du Conseil.
2. M. Sobolev a présidé, avec sa compétence habituelle, l'importante séance que le Conseil a tenue en février et qui nous a permis de recommander à l'unanimité l'admission du Soudan à l'Organisation des Nations Unies. C'est là une décision au sujet de laquelle le Conseil, dans son ensemble, peut éprouver une satisfaction légitime.
3. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Monsieur le Président, je désire vous remercier pour les paroles chaleureuses que vous avez prononcées à mon égard.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question de Palestine : suite donnée aux conventions d'armistice général et aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité pendant l'année écoulée (S/3561)

Sur l'invitation du Président, M. Loutfi, représentant de l'Egypte, M. Eban, représentant d'Israël, M. Rifa'i, représentant de la Jordanie, M. Rizk, représentant du Liban, et M. Tarazi, représentant de la Syrie, prennent place à la table du Conseil.

4. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Depuis le 2 avril 1947, l'Organisation des Nations Unies s'occupe d'une façon presque continue de la question de Palestine.

5. Since 11 August 1949, when the last of the armistice agreements between Israel and the Arab States had been signed and all had been approved, the Security Council has met ninety different times to discuss the Palestine question. No other question has so occupied the attention of the Council. No other question has so persistently challenged United Nations efforts.

6. Today, 26 March 1956, seven years since the armistice agreements were signed, the Palestine question is still unsolved. In fact, during recent months the situation has deteriorated and the world is alarmed at the prospects which it sees in the Near East.

7. This need not have been the case. In the opinion of the United States, progress had until recently been made and we thought that most of the basic issues underlying the uneasy truce in Palestine were coming nearer to a solution. United Nations efforts in the General Assembly, in the United Nations Relief and Works Agency, in the Security Council and in the Truce Supervision Organization were producing hopeful signs of progress and the trend was toward peace. But that trend, unfortunately, has recently been reversed.

8. It would be wrong to conclude that the United Nations has failed in its responsibilities. Far from it. War has not come again to the Holy Land and we trust that it never will. The indispensable factor in preventing hostilities thus far has been the United Nations. The present alarming situation challenges this Organization again to find new means of arresting the present grave trend. This Organization cannot fail to accept that challenge, which has certainly never been more serious than it is at this moment.

9. The United States, having taken fully into account all of the circumstances of the present situation, is convinced that through this Organization the present tensions must be eliminated and the prospect for peace restored. We have not sought to come before the Council at this time with any indictment or bill of particulars or any detailed assessment of the blame and shortcomings of one or the other of the participants in or outside of the area of conflict. We have felt instead that the situation is much too serious for us to lose any time in setting into motion the full authority of the United Nations to deal with the present ominous drift.

10. We propose, therefore, that the Council request the Secretary-General to undertake immediately a personal investigation of ways and means of settling the numerous problems which stand in the way of peace.

11. In these circumstances, it is clear that the United Nations cannot be inactive or indifferent. The United States believes that in the first instance United Nations efforts should be concentrated on full compliance with the armistice agreements by Israel and the Arab States and on carrying out in detail the Security Council

5. Depuis le 11 août 1949, date à laquelle la dernière des conventions d'armistice entre Israël et les Etats arabes a été signée et toutes les conventions approuvées, le Conseil de sécurité s'est réuni 90 fois pour discuter de la question de Palestine. Aucune autre question n'a occupé à ce point l'attention du Conseil. Aucune autre question n'a constitué un tel défi permanent aux efforts de l'Organisation des Nations Unies.

6. Aujourd'hui, 26 mars 1956, sept ans après la signature des accords d'armistice, la question de Palestine n'est pas encore résolue. En fait, la situation s'est aggravée au cours des derniers mois et le monde s'inquiète de l'avenir dans le Proche-Orient.

7. Cette situation aurait pu être évitée. Le Gouvernement des Etats-Unis estime que des progrès avaient été accomplis jusqu'à ces derniers temps et que l'on se rapprochait d'une solution de la plupart des questions que pose la trêve précaire conclue en Palestine. Les efforts déployés par l'Assemblée générale, l'Agence de secours et de travaux des Nations Unies, le Conseil de sécurité et l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve semblaient pleins de promesses et l'atmosphère paraissait favorable à l'établissement de la paix. Cette tendance s'est malheureusement renversée ces derniers temps.

8. Il serait inexact de conclure que les Nations Unies ne se sont pas acquittées de leurs responsabilités. Loin de là. La guerre n'a pas repris en Terre sainte et nous espérons qu'elle ne reprendra jamais. Les Nations Unies ont été le facteur qui, plus que tout autre, a empêché jusqu'ici la reprise des hostilités. La situation alarmante qui règne à l'heure actuelle oblige encore une fois notre organisation à trouver de nouveaux moyens pour interrompre la grave tournure que prennent les événements. Notre organisation ne peut se dérober à cette tâche qui, certainement, n'a jamais eu un caractère plus sérieux qu'à l'heure actuelle.

9. Les Etats-Unis, qui ont pris en considération tous les éléments de la situation actuelle, sont convaincus que c'est par l'intermédiaire de notre organisation qu'il faut éliminer les tensions actuelles et restaurer les perspectives de paix. Nous n'avons pas cherché à présenter au Conseil à cette heure une liste d'accusations ou de charges, ou un relevé détaillé de reproches à l'adresse de tel ou tel des participants dans la zone de conflit ou en dehors de cette zone. Nous avons estimé, au contraire, que la situation est beaucoup trop sérieuse pour que nous perdions du temps avant de recourir à toute l'autorité des Nations Unies pour faire face à la situation de plus en plus menaçante.

10. Nous proposons donc que le Conseil demande au Secrétaire général d'entreprendre immédiatement une enquête personnelle sur les moyens de régler les nombreuses questions qui s'opposent au maintien de la paix.

11. En la circonstance, il est clair que les Nations Unies ne peuvent rester inactives ou indifférentes. Les Etats-Unis croient que les Nations Unies devraient tout d'abord s'efforcer d'obtenir le respect total des conventions d'armistice entre Israël et les Etats arabes, et une mise en œuvre complète des résolutions du Conseil de sécurité

resolutions of 30 March 1955 [S/3379], 8 September 1955 [S/3432], and 19 January 1956 [S/3538]. Each of these resolutions had the unanimous support of the members of this Council. They represent the combined judgement of the members as to the essential steps to be taken to reduce tensions. There is no question in our minds that if these steps had been carried out we would not now have the serious situation which confronts us. All the more reason, therefore, that they should be carried out.

12. We therefore propose in the draft resolution before the Council [S/3562] that the Secretary-General undertake as a matter of urgency discussions with the parties and the Chief of Staff of the Truce Supervision Organization, General Burns, to find ways and means to put into immediate effect these resolutions and the proposals which they embody.

13. We feel that these measures can and must be given special consideration. The Chief of Staff has repeatedly emphasized the primary importance of several of these measures; we feel that they deserve an honest chance. General Burns' efforts must therefore have our continued and full backing, and the draft resolution which we have placed before this Council would give him exactly that.

14. The draft resolution proposed by the United States is not intended in any way to derogate from the overall responsibility of the Security Council in this question. We would expect the Council to continue to follow with the greatest concern the developments in the area and to hold itself in readiness to deal at any time with any problem which might arise.

15. We have therefore proposed in the draft resolution that the Secretary-General should report to the Security Council not later than one month from the date of the adoption of the resolution, at which time the Council would consider what further steps might be necessary or desirable for it to take.

16. The United States believes that each member of the Council will recognize the need for the kind of action which we have proposed. We trust that each member of the Council and each of the parties will recognize the good faith with which this proposal is brought forward and will lend to the Secretary-General their full support. Clearly this is in the mutual interest of us all. Anything less can only lead to our mutual detriment.

17. Mr. ALPHAND (France) (*translated from French*): The French delegation firmly supports the draft resolution presented by the delegation of the United States of America [S/3562].

18. For some weeks there has been reason to fear that the situation in the Middle East is deteriorating: serious incidents have recently occurred at places where for a long time calm has prevailed on the demarcation line defined in the armistice agreements between Israel and its neighbours; there seems to be a recrudescence of activity in the other areas; the words of responsible

des 30 mars 1955 [S/3379], 8 septembre 1955 [S/3432] et 19 janvier 1956 [S/3538]. Chacune de ces résolutions a obtenu l'appui unanime des membres du Conseil. Elles représentent l'avis de l'ensemble de ses membres en ce qui concerne les mesures essentielles à prendre pour réduire les tensions. Nous ne doutons pas que, si ces mesures avaient été mises en œuvre, nous ne serions pas en présence d'une situation aussi grave. C'est donc une raison de plus pour que ces mesures soient mises en œuvre.

12. Dans le projet de résolution dont le Conseil a été saisi [S/3562], nous proposons donc que le Secrétaire général entreprenne d'urgence des négociations avec les parties et avec le général Burns, chef d'état-major de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve, en vue de trouver les moyens de donner effet immédiatement à ces résolutions et aux recommandations qu'elles contiennent.

13. Il nous semble que ces mesures peuvent et doivent retenir l'attention d'une façon toute particulière. Le Chef d'état-major a souligné à plusieurs reprises l'importance primordiale de plusieurs d'entre elles; nous estimons qu'il convient d'en faire sincèrement l'essai. Nous devons donc appuyer, de façon continue et sans réserve, les efforts que fait le général Burns, et c'est exactement à quoi tend le projet de résolution que nous avons soumis au Conseil.

14. En présentant ce projet, les Etats-Unis n'ont voulu en aucune façon porter atteinte aux pouvoirs souverains du Conseil de sécurité en ce qui concerne cette question. Nous espérons que le Conseil continuera à suivre avec la plus grande attention l'évolution de la situation dans cette région et sera toujours prêt à faire face à tout problème qui pourrait surgir.

15. C'est pourquoi nous avons proposé dans notre projet de résolution que le Secrétaire général fasse rapport au Conseil de sécurité au plus tard un mois après la date à laquelle cette résolution aura été adoptée, et que le Conseil examine alors quelles nouvelles mesures pourraient être nécessaires ou devraient être prises.

16. Les Etats-Unis pensent que tous les membres du Conseil conviendront de la nécessité du genre de mesures que nous avons proposé. Nous sommes persuadés que chaque membre du Conseil et chacune des parties reconnaîtront que cette proposition a été faite de bonne foi et accorderont un appui sans réserve au Secrétaire général. Il est évident que c'est là notre intérêt commun. Toute mesure de moindre portée ne pourrait que nous être préjudiciable à tous.

17. M. ALPHAND (France) : La délégation française appuie avec détermination le projet de résolution déposé par la délégation des Etats-Unis d'Amérique [S/3562].

18. Depuis quelques semaines, en effet, on peut craindre que la situation dans le Moyen-Orient ne s'aggrave; des incidents sérieux ont récemment éclaté dans des portions depuis longtemps calmes de la ligne de démarcation tracée dans les conventions d'armistice entre Israël et ses voisins; une recrudescence d'activité paraît se manifester dans les autres régions; les paroles des hommes

statemen and the rumours which are reaching us about troop movements and concentrations are gradually creating an atmosphere with which we are unfortunately only too familiar, where the least exchange of fire can start off a serious conflict. In these circumstances the Members of the United Nations cannot remain inactive; they must, under the Charter, strive to prevent any conflict from arising or spreading. With respect to Palestine, furthermore, they have special responsibilities.

19. The cease-fire order was issued by the Security Council in 1948. It was under the auspices of the mediator appointed by the Council—first, Count Bernadotte and then Mr. Bunche—that the armistice agreements which, in accordance with the Council's consistent doctrine, put an end to the state of war in the Middle East, were concluded. It is for the Chief of Staff of the Truce Supervision Organization, who is the Council's agent, to supervise the carrying out of these agreements. During the past eight years, General Riley, followed by General Bennike and General Burns, have regularly reported to the Council, which has lent them the weight of its authority. Their vigilant efforts have hitherto sufficed to maintain comparative calm on the lines of truce. The danger would now seem to be assuming another form, and can apparently no longer be averted by the mere operation of the machinery designed to secure the application of the provisions of the armistice agreements. The fact is that the armistice as a whole seems to be threatened. It is therefore incumbent upon the Security Council to intervene. Consequently, we are grateful to the United States delegation for bringing the matter before the Council.

20. Of course, the time has not yet come for the Council to pass judgement, or to take decisions on the substance of the matter. It could do this only with full knowledge of the facts and of the responsibilities of the parties. But almost the only thing we know for certain is that the Council's latest decisions have not been heeded, and that it has proved impossible to apply the measures designed to prevent incidents, which were negotiated by the Chief of Staff.

21. It would therefore seem necessary that a thorough investigation should be carried out on the spot on the Council's behalf. It would be unthinkable to entrust this investigation to anyone other than Mr. Hammarskjöld. The choice of the Secretary-General was not dictated solely by considerations of good administration, because Mr. Hammarskjöld is the superior authority of all the United Nations organs present in Palestine. A mission which is of necessity brief could not be entrusted to anyone but a man who was fully aware of the complexities of the situation, whom no one could suspect of bias, and whose high-mindedness was beyond dispute. Mr. Hammarskjöld is certainly the only man who possesses these various qualifications and is available to undertake the proposed mission.

22. Hence the investigation proposed by the United States delegation won the French delegation's full support. The same applies to the selection of the

politiques responsables, les bruits qui nous parviennent à propos de mouvements et de concentrations de troupes créent peu à peu cette atmosphère que nous connaissons, hélas ! si bien et dont nous savons par expérience qu'elle peut faire du moindre échange de coups de feu le point de départ d'un conflit grave. En cette conjoncture, les Membres de l'Organisation des Nations Unies ne peuvent rester sans agir ; ils doivent, en vertu de la Charte, s'efforcer d'empêcher tout conflit de naître ou de s'étendre. Au regard de la Palestine, ils ont, de plus, des responsabilités particulières.

19. L'ordre de cesser le feu a été donné par le Conseil de sécurité en 1948. C'est sous les auspices du Médiateur désigné par le Conseil, le comte Bernadotte d'abord, puis M. Bunche, qu'ont été conclues les conventions d'armistice qui, selon une doctrine constante du Conseil, ont mis fin à l'état de guerre dans le Moyen-Orient. C'est au Chef d'état-major de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve, agent du Conseil de sécurité, qu'il appartient de surveiller l'exécution de ces conventions. Le général Riley, puis le général Bennike, puis le général Burns ont depuis huit ans fait régulièrement rapport au Conseil et celui-ci les a soutenus de son autorité. Leurs soins vigilants ont jusqu'à présent suffi à maintenir sur les lignes de trêve un calme relatif. Il semble maintenant que le danger prenne une autre forme et qu'il ne soit plus possible de l'écarter par le simple fonctionnement des mécanismes destinés à appliquer les dispositions des conventions d'armistice. C'est en effet l'armistice lui-même dans son ensemble qui paraît menacé. C'est donc au Conseil de sécurité qu'il appartient d'intervenir. Aussi savons-nous gré à la délégation des Etats-Unis d'avoir saisi le Conseil.

20. Sans doute n'est-il point encore question pour le Conseil de porter un jugement, de prendre des décisions sur le fond. Il ne pourrait le faire qu'en pleine connaissance des faits et des responsabilités des parties. Or, nous ne savons guère de façon certaine qu'une chose, c'est que les dernières décisions du Conseil ont été méconnues et que les mesures destinées à prévenir les incidents, négociées par le Chef d'état-major, n'ont pu entrer en vigueur.

21. Aussi apparaît-il nécessaire de mener pour le compte du Conseil, et sur place, une enquête approfondie. On ne pouvait songer à confier cette enquête à un autre qu'à M. Hammarskjöld. Le choix du Secrétaire général ne s'imposait pas en effet seulement pour des raisons de bonne administration, parce que M. Hammarskjöld détient l'autorité hiérarchique sur tous les organes des Nations Unies présents en Palestine. Une mission nécessairement brève ne pouvait être confiée qu'à un homme parfaitement au courant des complexités de la situation et dont personne ne peut suspecter l'impartialité, ni méconnaître la hauteur de vues. M. Hammarskjöld était certes le seul homme réunissant ces différentes caractéristiques et disponible pour assurer la mission proposée.

22. L'enquête proposée par la délégation des Etats-Unis a donc recueilli un accord entier de la part de la délégation française. Il en a été de même en ce qui concerne

investigator. We hope Mr. Hammarskjold will consent to act as the Council's envoy in Palestine for two weeks.

23. What we expect of him during this fortnight is not so much some specific action as a patient and exhaustive survey of the situation. It is true that the draft resolution presented by the United States delegation requests the Secretary-General "to arrange with the parties for the adoption of... measures which... would reduce existing tensions along the Armistice Demarcation Lines". Perhaps he will be able to achieve something new in this direction. Let us not, however, rely too much on this. There will be all too little time to give to such work, to the difficulties of which we are, of course, fully alive.

24. Furthermore we should regard it as extremely dangerous for world opinion to expect too much of the mission we are to entrust to Mr. Hammarskjold. No one, however able, could bring about a speedy solution of the Palestine problem. If anyone thought otherwise, if the Middle East and the rest of the world expected some miracle as a result of Mr. Hammarskjold's journey, the disappointment which must inevitably attend his return might considerably aggravate the situation and unjustly reflect on the reputation of a man of whom the United Nations stands in constant need.

25. It must be said, and repeated, that even if the Council gives Mr. Hammarskjold very wide terms of reference and full powers to carry out his task, it can expect no more of him in one month than a full and faithful account of the situation in Palestine, accompanied by any suggestions which he may consider useful. It will be for the Council, in the presence of the parties, to study the report and the suggestions, to make decisions, to assume the responsibilities incumbent upon it and upon no one else while it continues to perform its duties.

26. The French delegation hopes that the Security Council will adopt the United States draft resolution without much delay; it earnestly hopes that the Secretary-General will accept the mission entrusted to him by this resolution. He would then take with him to the Middle East the hopes and good wishes of the French delegation and, I am sure, those of the entire Council.

27. Mr. WALKER (Australia) : When the Security Council was considering the Lake Tiberias incident of 11 December 1955, I expressed the view that the Council, in addition to taking appropriate action on that particular matter, "should also place the incident in proper perspective and point the way to the alleviation of the underlying tension through the use by both parties of existing United Nations machinery" [712th meeting, para. 17]. It is quite evident that since the Council last considered the Palestine question in January, the situation as between the signatories of the general armistice agreements has not improved.

28. Apart from the acute general tension existing in the area, a tension which is a cause of grave concern to my Government, little progress has been made in preventing

la personne de l'enquêteur. Nous espérons que M. Hammarskjold voudra bien accepter d'être pour deux semaines, en Palestine, le missionnaire du Conseil.

23. Ce que nous attendons de lui, à vrai dire, est, pendant ces 15 jours, moins une action précise qu'une étude patiente et complète de la situation. Sans doute le projet de résolution déposé par la délégation des Etats-Unis demande au Secrétaire général « de s'entendre avec les parties pour adopter les mesures... devant réduire la tension actuelle sur les lignes de démarcation de l'armistice ». Peut-être en ce domaine pourra-t-il obtenir quelque résultat nouveau. N'y comptons pas trop cependant. Il n'a que trop peu de jours à consacrer à cette tâche, dont nous savons au reste toutes les difficultés.

24. Bien plus, il serait à notre sens dangereux au plus haut point que l'opinion du monde attendît trop de la mission que nous allons confier à M. Hammarskjold. Nul ne pourrait, quelles que soient ses qualités, résoudre rapidement la crise palestinienne. Si l'on venait à croire le contraire, si au Moyen-Orient et dans le reste du monde on attendait du voyage de M. Hammarskjold je ne sais quel miracle, la déception qui ne manquerait pas de suivre son retour risquerait d'aggraver singulièrement la situation et atteindrait injustement le crédit d'un homme dont les Nations Unies ont constamment besoin.

25. Il faut donc dire et répéter que si le Conseil donne à M. Hammarskjold une mission très large et s'en remet pleinement à lui pour l'exécution, il n'attend pourtant de lui, dans un mois, qu'un tableau complet et fidèle de la situation en Palestine, accompagné de toutes les suggestions qu'il jugera expédientes. C'est au Conseil qu'il appartiendra alors, en présence des parties, d'étudier rapport et suggestions, de prendre les décisions, d'assumer les responsabilités qui sont les siennes et ne sauraient incomber, lorsqu'il exerce ses fonctions, à nul autre.

26. La délégation française souhaite que le Conseil de sécurité adopte sans long délai le projet de résolution des Etats-Unis ; elle désire vivement que le Secrétaire général accepte la mission que ce projet lui confie. Il emporterait alors avec lui, au Moyen-Orient, les espoirs et les vœux de la délégation française et, j'en suis sûr, ceux du Conseil tout entier.

27. M. WALKER (Australie) [traduit de l'anglais] : Lors du débat que le Conseil a consacré à l'incident du lac de Tibériade, survenu le 11 décembre 1955, j'ai dit que, tout en prenant les mesures qu'appelait cette situation particulière, le Conseil devrait également « placer cet incident dans la perspective qui convient en vue d'atténuer les tensions profondes qui existent dans la région, en enjoignant aux deux parties de recourir au dispositif mis en place par l'Organisation des Nations Unies » [712^e séance, par. 17]. Il est tout à fait évident que, depuis qu'en janvier le Conseil a pour la dernière fois étudié la question de Palestine, les rapports entre les signataires des conventions d'armistice général ne se sont pas améliorés.

28. Non seulement il existe dans toute la région une tension aiguë, qui préoccupe profondément mon gouvernement, mais encore on n'a guère réussi à empêcher que

the continuance of local friction and collisions which are an important element in the present danger, although its basic causes lie deeper. In the present circumstances of mounting tension, any movement near the armistice lines by either side will be viewed with suspicion. Any suspicion or misunderstanding could set off a chain reaction which, with general tension as high as it is, might lead the parties and the rest of the world into the greatest peril.

29. In this regard, the Australian delegation cannot fail to be impressed by General Burns' wise comment in his report [S/3558] on the more recent incident of 4 March, that "this new incident... should be considered by both parties as a proof of the necessity to take adequate measures to remedy a dangerous situation". Not only is this situation a threat to world peace, but, in addition, the continuing tension is at present perhaps the most serious obstacle to the economic development of the countries concerned and to the raising of the living standards of the people of the Middle East.

30. We therefore welcome the initiative that has been taken by the United States in summoning the Council and in presenting the draft resolution [S/3562] that is before us. The existing situation undoubtedly calls for positive action by the Council to ensure that the present danger to peace and security is averted. We therefore consider it appropriate for the Council to place on record, in operative paragraph 1 of the draft resolution, its finding that "the situation... is such that its continuance is likely to endanger the maintenance of international peace and security". The Australian Government hopes that the parties will take due note of this solemn declaration by the Council. We feel strongly that the situation must not be allowed to continue; the risks inherent in its continuance are too great.

31. The problem of reducing the opportunities for friction and collisions in the neighbourhood of the armistice demarcation lines is largely one of practical local arrangements. Progress in this field will improve the prospects for wider agreement. In this context, we firmly support the proposals, in paragraphs 2 and 3 of the draft resolution, that the Secretary-General should be charged by the Council with an important mission of investigation and negotiation directed towards these objectives.

32. The tasks which it is proposed under this draft resolution to entrust to the Secretary-General, particularly that of securing compliance with the Armistice Agreements as an essential element in the Council's action, reflect the Council's confidence in his ability, devotion and, I may add, personal courage. Mr. Hammarskjöld has recently visited Australia and has had extended consultations with the Australian Government on United Nations problems. I should like

ne se poursuivent sur le plan local les heurts et les incidents qui représentent l'un des importants éléments du danger actuel, bien que les causes essentielles de ce danger soient plus profondes. Dans l'atmosphère de tension croissante qui existe actuellement, tout mouvement que l'une ou l'autre des parties ferait près des lignes d'armistice sera considéré avec suspicion. Tout soupçon ou tout malentendu peut entraîner une réaction en chaîne qui, étant donné la gravité de la tension, pourrait placer les parties et le reste du monde dans un extrême danger.

29. A cet égard, l'observation pleine de sagesse que le général Burns a faite dans son rapport [S/3558] lorsqu'il a dit à propos d'un incident plus récent, survenu le 4 mars, qu'il faudrait que chacune des deux parties voie dans le nouvel incident... la preuve qu'il est indispensable de prendre les mesures voulues pour porter remède à une situation dangereuse, ne peut que faire la plus grande impression sur la délégation australienne. Non seulement cette situation constitue une menace à la paix mondiale, mais encore c'est peut-être dans cette tension constante que réside actuellement l'obstacle le plus sérieux au développement économique des pays intéressés et au relèvement du niveau de vie de la population du Moyen-Orient.

30. Nous nous félicitons donc de l'initiative que le Gouvernement des Etats-Unis a prise lorsqu'il a demandé la réunion du Conseil et présenté le projet de résolution dont nous sommes saisis [S/3562]. Il ne fait aucun doute que la situation actuelle appelle de la part du Conseil des mesures positives en vue d'assurer que le danger qui menace actuellement la paix et la sécurité sera écarté. Nous estimons donc que le Conseil doit noter, conformément au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution, que « la situation... est telle que, si elle prolongeait, elle risquerait de mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Le Gouvernement australien espère que les parties tiendront dûment compte de cette solennelle déclaration du Conseil. Nous avons pleinement conscience qu'il ne faut pas laisser se prolonger la situation actuelle. Le risque encouru est trop grave.

31. C'est surtout par des dispositions pratiques prises sur le plan local que l'on parviendra à éliminer les occasions de frictions et de heurts au voisinage de la ligne de démarcation de l'armistice. Tout progrès accompli dans ce sens augmentera les chances d'un accord général. C'est en ayant cette considération présente à l'esprit que nous appuyons fermement les propositions figurant aux paragraphes 2 et 3 du projet de résolution, aux termes desquels le Conseil chargerait le Secrétaire général d'une importante mission d'enquête et de négociation en vue d'atteindre ces objectifs.

32. En confiant au Secrétaire général les tâches énumérées dans le projet de résolution, et notamment la tâche essentielle de faire observer les clauses des conventions d'armistice, le Conseil témoignera sa confiance dans les capacités, le dévouement et, je dirai même, le courage du Secrétaire général. M. Hammarskjöld s'est rendu récemment en Australie où il a procédé à de nombreuses consultations avec le Gouvernement australien sur les problèmes qui se posent pour

to take this opportunity of expressing publicly to the Secretary-General the Australian Government's full confidence in him as he embarks upon this extremely delicate and important mission for the Council.

33. We also attach great importance to the action proposed in paragraph 4 of the draft resolution, whereby the Council would enjoin the parties to co-operate with the Secretary-General in the implementation of the draft resolution. In this connexion, we recall the significant fact that the three previous resolutions of the Council cited in the preamble to this draft resolution were all adopted unanimously.

34. I have one further comment on the draft resolution before us. As the concluding phrase of paragraph 5 makes clear, the Council is bound to consider such further action as the situation may require. The United Nations has a continuing responsibility relating to the whole Palestine question. The Security Council must, therefore, continue to watch the situation and stand ready to adopt further measures under the relevant provisions of the Charter, should the situation require them.

35. M. BELAUNDE (Peru) (*translated from Spanish*): We hail the presence among us of the delegations of Egypt, Lebanon, Syria, Jordan and Israel, and hope that it presages a settlement of the question. Because of their presence, I am bound in justice and courtesy to refrain from giving any final opinion on the draft resolution submitted by the United States delegation [S/3562] until I have listened most attentively and considered most carefully any statements which they make. Justice also demands, however, that we comply with a duty with respect to the United States delegation's noble gesture in voicing a general sentiment or, as it were, a command of the world conscience that the United Nations, in and through that organ most specifically entrusted with preserving and maintaining peace, should make its voice heard and adopt a wise and effective resolution to meet the crisis through which we are passing. Therefore, while reserving our right to deal at length with the draft resolution at the appropriate time, I can do no less than offer a sincere tribute to the United States delegation for requesting that the Council should be convened and for submitting this very important draft resolution.

36. Representatives cannot fail to be aware of the gravity of this problem, for it is one that is of direct historical and fundamental concern to the United Nations. As the United States representative has recalled, the Council has met ninety times to discuss the Palestine question. The United States draft resolution refers to the three most recent resolutions which have unfortunately not been fully implemented. Hence an important interest of the United Nations is at stake, and this is not only, as might appear, an interest of the great Powers in maintaining peace in the Near East and an interest in the parties directly concerned but a

l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer publiquement au Secrétaire général la confiance que le Gouvernement australien met en lui au moment où il va entreprendre la mission extrêmement délicate et importante dont le charge le Conseil.

33. Nous attachons également une grande importance à la mesure proposée au paragraphe 4 du projet de résolution, selon lequel le Conseil inviterait les parties à coopérer avec le Secrétaire général à la mise en œuvre de la résolution. Nous rappelons, à ce propos, le fait significatif que les trois précédentes résolutions du Conseil mentionnées dans le préambule du projet de résolution ont été adoptées à l'unanimité.

34. J'ai encore une autre observation à faire sur le projet de résolution dont nous sommes saisis. Comme il ressort clairement de la dernière phrase du paragraphe 5, le Conseil est tenu d'examiner les nouvelles mesures que pourrait appeler la situation. L'Organisation des Nations Unies a une responsabilité permanente en ce qui concerne l'ensemble de la question de Palestine. Le Conseil de sécurité doit donc surveiller la situation et se tenir prêt à adopter, en vertu des dispositions pertinentes de la Charte, les nouvelles mesures que pourrait exiger cette situation.

35. M. BELAUNDE (Pérou) [*traduit de l'espagnol*]: La présence parmi nous des représentants de l'Égypte, d'Israël, de la Jordanie, du Liban et de la Syrie, que nous avons plaisir à saluer et que nous considérons comme d'un bon augure pour le règlement de la question, m'impose, par souci d'équité et de courtoisie, de ne pas exprimer une opinion définitive à l'égard du projet de résolution présenté par la délégation des États-Unis [S/3562] avant d'avoir écouté avec attention et pesé avec soin les vues de ces représentants. Il est juste cependant que nous rendions hommage à la noble attitude de la délégation des États-Unis, qui a voulu exprimer le désir général — je dirai même la volonté — de la conscience universelle de voir les Nations Unies intervenir par l'intermédiaire de l'organe plus particulièrement chargé de maintenir la paix internationale et adopter, dans les circonstances difficiles que nous traversons, une résolution sage et efficace sur la question de Palestine. En me réservant d'analyser en temps opportun le projet de résolution soumis au Conseil, je voudrais aujourd'hui remercier sincèrement la délégation des États-Unis d'avoir provoqué cette réunion du Conseil et de lui avoir soumis le très important projet de résolution dont nous sommes saisis.

36. Les membres du Conseil sont certainement conscients de toute la gravité du problème. Ce problème touche directement les Nations Unies pour des raisons historiques essentielles. Comme l'a rappelé le représentant des États-Unis, le Conseil de sécurité s'est réuni 90 fois pour discuter la question de Palestine, et le projet de résolution des États-Unis rappelle que les trois dernières résolutions n'ont malheureusement pas été entièrement mises en œuvre. Il s'agit donc d'une question qui présente un grand intérêt pour l'Organisation des Nations Unies, et non pas seulement, comme on pourrait le croire, pour les grandes puissances chargées de maintenir la paix

deep human interest that explains why I am taking a preliminary part in this debate. The medium-sized and smaller Powers are, if we may say so, more concerned than the great Powers in the maintenance of peace, and we have with the countries now in conflict ties of close solidarity that have arisen not only through the United Nations but also as a result of venerable historical precedent.

37. Without giving an opinion on the draft resolution itself, I must point out certain details concerning which discussion is called for. The United Nations, in its concern to maintain the peace which was broken in 1948, promoted an armistice, which is the work of the Organization and must be carefully preserved by it. A Truce Supervision Organization, to which the United Nations gave full powers, was set up, and a Chief of Staff appointed with the specific task of supervising the application of the terms of the Armistice Agreement and the maintenance of the truce. We have read with great interest the reports of General Burns, and there has been what amounted to universal agreement as to the need to increase his powers and to make them fully effective in order to safeguard the work of peace. Recently, the Secretary-General who, under the Charter, has the task of observing events likely in any way to endanger peace, had the idea, already acclaimed by various delegations including the Peruvian delegation, of visiting the countries concerned and obtaining direct knowledge by immediate contact with the situation. He is, accordingly, in a position to continue this work.

38. These are three elements which, irrespective of the details dealt with in the draft resolution just submitted, we cannot ignore and which must obviously meet with general agreement even in the preliminary stages. These elements are the need to preserve the armistice with great care, the need to increase General Burns' powers so as to render them fully effective and, finally, the need to use the experience, initiative and knowledge of the problem which the United Nations Secretary-General possesses through his direct contact with the events. These are precisely the three elements with which the draft resolution deals. The Peruvian delegation accordingly views that resolution with deep sympathy, but thinks of something more. It believes that this action by the Council will add vast moral strength to all the other effective measures which may be taken by the United Nations and, in particular, by the Security Council for the implementation of the Charter.

39. I do not think that we should be pessimistic, or adopt a negative attitude towards the possible results of a sincere appeal, directed by the Security Council on its own behalf and on that of the United Nations, for the creation of a climate favourable to understanding and harmony in the Near East. An impartial judgement—impartial in the political sense, but very partial from the human point of view—leads us to think of the whole

dans le Proche-Orient et entre les parties intéressées. Il y va aussi de l'intérêt de l'humanité tout entière, et c'est au nom de cet intérêt que j'interviens à titre préliminaire dans ce débat. Nous autres, les moyennes et petites puissances, nous sommes, si je puis m'exprimer ainsi, encore plus intéressées que les grandes puissances au maintien de la paix, et nous sommes unies avec les pays en litige par des liens d'étroite solidarité, créés à la fois par l'œuvre des Nations Unies et par de respectables antécédents historiques.

37. Sans vouloir me prononcer sur le projet de résolution, je dois néanmoins appeler l'attention du Conseil sur certains éléments qui ne prêtent pas à discussion. Les Nations Unies, préoccupées du rétablissement de la paix rompue en 1948, ont présidé à la conclusion d'un armistice qui est leur œuvre et sur lequel elles doivent veiller jalousement. Un organisme de trêve a été constitué et un chef d'état-major a été désigné; ils sont chargés de veiller à l'application des dispositions de l'armistice et au maintien de la trêve, et les Nations Unies ont renouvelé les pleins pouvoirs de la Commission. Nous avons lu avec un vif intérêt les rapports du général Burns et il s'est formé une sorte de mouvement d'opinion unanime touchant la nécessité d'augmenter ses pouvoirs et de leur donner une entière efficacité afin de garantir l'œuvre de paix. Récemment encore, le Secrétaire général qui, en vertu de dispositions spéciales de la Charte, est chargé de surveiller et d'observer tous les événements qui, sous une forme quelconque, pourraient mettre la paix en danger, a eu l'initiative, déjà applaudie par d'autres délégations auxquelles se joint la délégation du Pérou, de visiter les pays intéressés, de s'informer directement de l'évolution de la situation, et il est par conséquent tout désigné pour continuer cette œuvre.

38. Il existe donc trois éléments dont, sans pour cela me prononcer sur les détails du projet de résolution soumis à notre examen, je dirai que nous ne pouvons les passer sous silence et sur lesquels nous devons de toute évidence être tous d'accord, au moins à titre préliminaire, savoir: la nécessité de veiller jalousement sur l'armistice, la nécessité d'augmenter les pouvoirs du général Burns et de leur donner une pleine efficacité, et enfin la nécessité de tirer parti de l'expérience, de l'initiative et de la connaissance du problème que l'éminent Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a acquises par son voyage sur les lieux. Or, ce sont les trois éléments qui sont à la base du projet de résolution des Etats-Unis. C'est pourquoi la délégation du Pérou considère ce projet avec une profonde sympathie, mais ses convictions vont plus loin: nous pensons que l'intervention du Conseil ajoutera une force morale énorme aux autres mesures efficaces que peuvent prendre les Nations Unies, et surtout le Conseil de sécurité, pour l'application des dispositions de la Charte.

39. Je ne pense pas que nous puissions être pessimistes, ou adopter une attitude négative, en ce qui concerne les résultats d'un appel sincère que nous lancerons du sein du Conseil de sécurité, en son nom et au nom des Nations Unies, afin de créer un climat qui permette à l'entente et à l'harmonie de se manifester dans le Proche-Orient. Une observation impartiale — impartiale au sens politique du mot, mais doublement partielle du point de

problem in the Near East as summed up in these two alternatives: whether it shall become the scene of the loftiest, most effective and most fruitful human co-operation or the scene of a battle which would not only endanger the existence and economic future of the peoples concerned, but might have incalculable consequences for all mankind.

40. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I do not at present intend to make a statement on the substance of the question now being discussed by the Security Council. The Soviet delegation merely reserves the right to speak at a later stage of the discussion, after we have heard the views of those States which are directly interested in the Palestine question. The representatives of those States have expressed a desire to take part in the discussion and have been invited to take places at the Council table. Consequently, I should like to reserve for the Soviet delegation the right to speak at a later stage.

41. The PRESIDENT: If no other member of the Council wishes to speak on the substance of the question, I should like to address the Council in my capacity as representative of the UNITED KINGDOM.

42. Her Majesty's Government in the United Kingdom supports the initiative taken by the United States Government in this matter, and I shall vote for the draft resolution sponsored by the delegation of that country [S/3562]. In the last eight years, the Security Council has given much time and earnest thought first to the re-establishment, and then to the maintenance, of peace in this area. From time to time there have been incidents, some of them very serious, with which the Council has had to deal. I think it is fair to say that the Council has never shirked its duties in such cases and has always sought to act justly, even when it has meant acting with severity. There have been times when the Council has had to condemn certain actions or practices which have been brought to its notice. But the Council has never been satisfied with condemnation. It has always looked to the future. It has pointed out to the parties paths which they might take to avoid further friction and to reduce tension.

43. The three resolutions passed unanimously in the past twelve months are cases in point. In each of them, the Council endorsed certain practical proposals for remedial action made by the United Nations Chief of Staff and called upon the parties to co-operate with him in giving effect to these proposals. I do not think it is an exaggeration to say that it is these forward-looking parts of our work that members of the Council have regarded with the keenest interest and the greatest satisfaction. In this, I am sure, we have echoed the feelings of the whole world, whose interests we have to represent.

44. The United Nations Chief of Staff, whose impartiality and goodwill in his most difficult and delicate

vue humanitaire — nous oblige à prendre conscience de toute la gravité de la question du Proche-Orient, qui se trouve placé dans cette alternative: devenir le théâtre de la coopération humaine la plus efficace, la plus féconde et la plus haute, ou le théâtre d'une lutte qui non seulement compromettrait l'existence et l'avenir économique de plusieurs peuples, mais aurait des conséquences incalculables pour l'humanité.

40. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Je ne me propose pas d'examiner actuellement le fond de la question dont le Conseil de sécurité est saisi. La délégation de l'Union soviétique se réserve simplement le droit d'intervenir à un stade ultérieur de l'examen de cette question, une fois que nous aurons entendu l'opinion des Etats que la question de Palestine intéresse directement. Les gouvernements de ces Etats ont exprimé le désir de participer à nos débats et ils ont été invités à prendre place à la table du Conseil. Je vous prie donc, Monsieur le Président, de prendre acte que la délégation de l'Union soviétique se réserve le droit d'intervenir à un stade ultérieur.

41. Le PRESIDENT [*traduit de l'anglais*]: Si aucun autre membre du Conseil ne désire traiter du fond de la question, je voudrais prendre la parole en ma qualité de représentant du ROYAUME-UNI.

42. Le Gouvernement du Royaume-Uni appuie l'initiative prise en cette matière par le Gouvernement des Etats-Unis et je voterai en faveur du projet de résolution qui a été déposé par la délégation de ce pays [S/3562]. Au cours des huit dernières années, le Conseil de sécurité a consacré beaucoup de temps et d'efforts sincères au rétablissement, puis au maintien de la paix dans cette région. A plusieurs occasions, il y a eu des incidents, parfois très graves, dont le Conseil a eu à se préoccuper. Il n'est que juste de dire, je crois, que le Conseil ne s'est jamais dérobé à son devoir dans ces cas et qu'il s'est toujours efforcé d'agir avec équité, même s'il lui a fallu pour cela faire preuve de sévérité. Le Conseil a dû parfois condamner certains actes ou certaines pratiques sur lesquels on avait appelé son attention. Mais il n'a jamais pensé qu'il suffisait de condamner. Il a toujours envisagé l'avenir. Il a montré aux parties la voie à suivre pour éviter de nouvelles frictions et pour réduire la tension.

43. Les trois résolutions que le Conseil a adoptées à l'unanimité, au cours des 12 derniers mois, en sont un exemple. Dans chacune d'entre elles, le Conseil a déclaré faire siennes certaines propositions pratiques faites par le Chef d'état-major de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve, en vue de remédier à la situation, et il a invité les parties à coopérer avec le Chef d'état-major dans la mise en œuvre de ces propositions. Je ne pense pas qu'il soit exagéré de dire que ce sont ces mesures dictées par le souci de l'avenir qui sont aux yeux des membres du Conseil la partie la plus intéressante de nos travaux et celle qui leur donne le plus de satisfaction. Et je crois qu'à cet égard nous avons traduit le sentiment du monde entier, dont nous devons représenter les intérêts.

44. Le Chef d'état-major, dont l'impartialité et la bonne volonté qu'il a apportées à sa tâche si difficile et si

task have never been questioned, has worked untiringly. He has on occasion come near to achieving success in his search for agreement on the practical arrangements of a remedial character to which I have referred. But the fact remains that very little has been done to give effect to the practical proposals advanced by General Burns and endorsed by the Security Council in successive recent resolutions.

45. This is rightly a matter of grave concern to us. There are problems in which if one cannot move forward one finds oneself slipping back, and this seems to me to be one of those problems. It follows, therefore, that a further effort should be made, and it is surely right that we should turn to the Secretary-General to make this further effort, with our full backing and support. I shall not embarrass Mr. Hammarskjöld by dwelling on his personal qualifications for this difficult task. They are well known to all my colleagues and will commend him to the governments in the area.

46. As I see it, there are two reasons why it is particularly appropriate for us to ask the Secretary-General to accept this additional task. First, he is the head of our permanent Organization, so that we emphasize the very great importance that we attach to the mission by asking the Secretary-General of the United Nations to undertake it. Second, he is, because of his daily contact with the work of the Truce Supervision Organization, in a better position than anyone else to act promptly and efficaciously with a view to bringing about arrangements to reduce tension in the area.

47. Of course, the Secretary-General must be given certain terms of reference, and the United States draft resolution addresses itself to this problem also in what seems to me to be a very realistic way.

48. When the general armistice agreements were signed it was the universal expectation that they would lead in the early future to a general settlement of a lasting kind. That such a settlement will be reached is, I trust, the hope of all of us round this table. But first things must come first. The existing tensions must not be allowed to intensify; they must be relieved. It seems to me absolutely right that we should ask the Secretary-General to deal with this urgent problem of existing tensions.

49. In the United States draft resolution certain important objectives have been mentioned in specific terms—the withdrawal of forces from the armistice demarcation lines, freedom of movement for United Nations observers and the establishment of local arrangements for preventing incidents and detecting violations. Progress along these lines would be particularly valuable.

50. There are also other points of a practical, remedial character endorsed by the Council in its resolutions adopted during the past year. These, though not specifically mentioned in the draft resolution, will no

délicate n'ont jamais été mises en doute, a travaillé sans relâche. Il a parfois été sur le point de réussir dans le long effort qu'il a entrepris pour aboutir à un accord général sur des dispositions pratiques en vue de remédier à la situation, dispositions dont j'ai déjà parlé. Mais il n'en reste pas moins qu'on n'a pas fait grand-chose pour donner suite aux propositions pratiques présentées par le général Burns et appuyées par le Conseil de sécurité dans plusieurs résolutions successives qu'il a adoptées récemment.

45. C'est pour nous, à juste titre, un grave sujet de préoccupation. En ce qui concerne certains problèmes, qui n'avance pas recule, et il me semble qu'il s'agit là d'un de ces problèmes. Il s'ensuit donc qu'il faudrait faire un nouvel effort, et il est certainement juste que nous nous adressions au Secrétaire général pour qu'il fasse ce nouvel effort, après avoir reçu l'assurance de notre plein appui. Je n'embarrasserai pas M. Hammarskjöld en insistant sur les qualités personnelles qu'il possède pour mener à bien cette tâche difficile. Ses capacités sont bien connues de tous mes collègues et seront une garantie pour les gouvernements de la région.

46. A mon avis, il y a deux raisons pour lesquelles il est particulièrement approprié que nous demandions au Secrétaire général d'accepter cette tâche supplémentaire. En premier lieu, il est le chef de notre organisation permanente, de sorte que nous soulignons la très grande importance que nous attachons à cette mission en demandant au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de l'entreprendre. En second lieu, comme il se tient quotidiennement au courant des travaux de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve, c'est lui qui est le mieux à même d'agir promptement et efficacement en vue de prendre les mesures nécessaires pour réduire la tension dans cette région.

47. Il est certain qu'il faut donner au Secrétaire général un mandat déterminé et le projet de résolution des Etats-Unis traite également cette question d'une façon qui me paraît très réaliste.

48. Quand les conventions d'armistice général ont été signées, on espérait universellement qu'elles conduiraient très prochainement à un règlement général de caractère permanent. Je pense que tous les membres présents espèrent que l'on aboutira à un tel règlement. Mais il faut procéder par ordre. Il ne faut pas permettre aux tensions existantes de s'aggraver; il faut les réduire. Il me semble parfaitement justifié que nous demandions au Secrétaire général de s'occuper de ce problème urgent des tensions existantes.

49. Dans le projet de résolution des Etats-Unis, certains objectifs importants ont été mentionnés en termes précis: le retrait des forces des lignes de démarcation d'armistice, la liberté de mouvement des observateurs des Nations Unies et la mise en œuvre de mesures prises localement pour prévenir les incidents et constater les violations. Il serait particulièrement utile de faire des progrès dans ce sens.

50. Il est également d'autres mesures d'ordre pratique et des mesures répondant à certaines nécessités que le Conseil a approuvées dans les résolutions qu'il a adoptées au cours de l'année passée. Bien que ces mesures ne soient

doubt be borne in mind by the Secretary-General, and I have no doubt that he will avail himself of the lead given to him in operative paragraph 3 of the draft resolution to do all he can to arrive with the parties at any other similar, practical arrangement to relieve existing tensions along the armistice demarcation lines, in discussion with the parties and the Chief of Staff.

51. The Secretary-General has many other responsibilities and, important as this mission is that we are asking him to undertake, it would not be fair to him personally or consistent with the general responsibilities of his high office to expect him to devote more than a specified amount of time to this mission. Just as we direct his attention to the most urgent problem of existing tensions, so we ask him to devote a limited period—one month—to the problem.

52. It seems to me entirely realistic that in the United States draft resolution the Secretary-General should be asked to report back within a definite time to the Security Council on the results of his mission, but if we must recognize the merit of this practical arrangement, we must also look to the Secretary-General to give, during this limited period, the highest priority to the very important task we are asking him to undertake. I hope that he will find it possible to spend a great part of this time in the area in study and discussion. I am confident that each day he spends there will be put to the best use. I am confident that everyone with whom he is called upon to deal will regard the time limit which, for imperative reasons, is set upon his mission as a challenge to which, as loyal members of this Organization, they will respond to the utmost.

53. I have no other speakers on my list. We must now decide upon our future plan of work. Certain members of the Council have notified me that they wish to speak on that point.

54. Mr. ABDOH (Iran) (*translated from French*): My delegation is well aware of the United States delegation's reasons for taking the judicious step of submitting the Palestine question to the Security Council and of proposing the draft resolution before us [S/3562]. I declare at the outset that my delegation views this draft resolution favourably and that we shall be able to support it in principle; at the same time I reserve the right to speak again on the substance of the draft after we have heard the representatives of the parties concerned.

55. The representatives of some of the countries concerned have, however, expressed a desire for time to study the United States draft resolution and for the suspension of today's discussions until after the Easter holiday.

pas mentionnées expressément dans le projet de résolution, il est certain que le Secrétaire général les aura présentes à l'esprit, et je suis persuadé qu'il tirera parti des directives qui lui sont données au paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution, qui l'invite à faire tout ce qui est en son pouvoir pour conclure avec les parties tout autre accord pratique de ce genre en vue de réduire la tension actuelle le long des lignes de démarcation, après en avoir discuté avec les parties et avec le Chef d'état-major.

51. Le Secrétaire général doit s'acquitter de nombreuses autres tâches et, si importante que soit la mission que nous lui demandons d'accepter, nous n'agirions pas loyalement à son égard ou nous ne tiendrions pas compte de l'ensemble des tâches qui lui incombent du fait de la haute situation qu'il occupe, si nous attendions de lui qu'il consacre à cette mission un temps illimité. Tout en attirant son attention sur le problème le plus urgent, qui est celui de la tension actuelle, nous lui demandons de ne consacrer qu'un mois à ce problème.

52. Il semble que les Etats-Unis aient obéi à des considérations tout à fait réalistes en prévoyant dans leur projet de résolution que le Secrétaire général devrait être invité à faire rapport au Conseil de sécurité dans un temps déterminé sur les résultats de sa mission, mais, si nous devons reconnaître l'intérêt de cette disposition pratique, nous devons aussi escompter que le Secrétaire général accordera la priorité absolue pendant cette période limitée à la tâche particulièrement importante que nous lui demandons d'entreprendre. J'espère qu'il lui sera possible de passer une grande partie de son temps dans cette région pour y étudier la question et y avoir des échanges de vues. Je suis certain que chaque journée qu'il y passera sera utilisée au mieux. Je suis persuadé que chacun de ceux avec qui il est invité à se mettre en rapport comprendra — comme il convient de la part de membres loyaux de notre organisation — toute l'importance qu'il y a à respecter le délai que, pour des motifs impérieux, le Conseil aura fixé pour l'exécution de sa mission.

53. Aucun autre orateur ne figure sur ma liste. Il nous faut maintenant prendre une décision en ce qui concerne notre futur plan de travail. Certains membres du Conseil m'ont fait savoir qu'ils désiraient prendre la parole à ce sujet.

54. M. ABDOH (Iran) : Ma délégation comprend très bien les raisons qui ont incité la délégation des Etats-Unis à prendre l'heureuse initiative de soumettre la question de Palestine au Conseil de sécurité et de proposer le projet de résolution dont nous sommes saisis [S/3562]. D'ores et déjà, je déclare que ma délégation regarde avec sympathie ce projet de résolution et que nous serons en mesure de lui donner notre appui de principe ; en même temps, nous nous réservons le droit d'intervenir pour analyser le contenu du projet en question après avoir entendu les représentants des parties intéressées.

55. Toutefois, les représentants de certains pays intéressés ont manifesté le désir de pouvoir jouir du temps nécessaire pour étudier le projet de résolution des Etats-Unis et, pour cela, de voir ajourner la séance d'aujourd'hui pour reprendre la discussion après les vacances de Pâques.

56. It seems to me that in the interest of the proper conduct of our work this suggestion should be accepted, particularly since it stems from the parties directly concerned. My delegation therefore formally proposes that this meeting should be adjourned and that we should meet again on Tuesday or Wednesday of next week to resume discussion of the draft resolution and to enable the Council to take a decision after having heard all the parties that are directly concerned and whose co-operation is vital to the implementation of the United States draft resolution.

57. Mr. LODGE (United States of America): Let me first say how heartily I welcome the fact that the representative of Iran referred to this draft resolution as a happy initiative. That gratifies us very much. We are also very much pleased that he said he sympathized with what we were trying to do in this draft resolution.

58. I should also like to observe that the United States delegation would like to accommodate everyone concerned as to time, and that nothing is further from its thoughts than to try to rush anything through. In fact, I have tried to familiarize myself as much as I could with the views of all concerned. I understand that only some of the parties will be ready to have the Council proceed to the vote on Wednesday, and that all of them would be ready by a week from Tuesday, that is, 3 April.

59. I realize that it is not possible to proceed to a vote today. But I do hope that all concerned will make a sincere effort to be ready by Wednesday. I think the situation is serious enough to justify our being in that much of a hurry. If this is not possible, however, we will definitely settle this matter a week from Tuesday.

60. I think we can make some headway if we meet on Wednesday. Some of the members who have not spoken may be able to speak at that time. That does not mean that we are going to proceed to a vote on Wednesday, but I would hope that when we adjourn today it would be until next Wednesday afternoon. If we find that we cannot finish the matter then, we can meet again on Tuesday, 3 April.

61. Mr. BRILEJ (Yugoslavia): I should like to reserve the right of my delegation to address the Council on the substance of the item at a later stage in our debate. At this moment, I wish merely to express myself on the question of adjournment. In the view of my delegation, the full co-operation of the parties most directly concerned is obviously an essential element for the success of the course of action that is being contemplated. It is therefore only natural that the parties concerned should be given an opportunity to state their views. My delegation certainly is most anxious to hear the views of the parties concerned, and that is why it will support the proposal of the representative of Iran to adjourn consideration of this item until the beginning of next week.

56. Il me semble qu'il conviendrait, dans l'intérêt de la bonne marche de nos travaux, d'accepter cette suggestion, d'autant plus qu'elle émane des parties directement intéressées à la question. C'est pourquoi ma délégation propose formellement l'ajournement de la présente séance; elle propose en outre que nous nous réunissions au début de la semaine prochaine, mardi ou mercredi, afin de reprendre la discussion du projet de résolution et afin de donner au Conseil la possibilité de décider après avoir entendu toutes les parties intéressées, ces parties dont la coopération est importante et primordiale pour la mise en œuvre du projet de résolution des Etats-Unis.

57. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*]: Laissez-moi tout d'abord dire combien je suis heureux que le représentant de l'Iran considère notre projet de résolution comme une heureuse initiative. Nous en sommes fort satisfaits. Nous sommes également heureux d'apprendre que le représentant de l'Iran approuve le but que vise notre projet de résolution.

58. Je voudrais souligner également que la délégation des Etats-Unis souhaite laisser à chacun tout le temps nécessaire pour étudier la question et qu'il n'est pas dans ses intentions de précipiter les choses. En fait, je me suis efforcé de m'informer, dans toute la mesure du possible, des vues de tous les intéressés. Il semble que seuls certains des membres du Conseil désirent que le Conseil procède au vote sur le projet de résolution mercredi, et que tous accepteraient que le Conseil se prononce demain en huit, c'est-à-dire le mardi 3 avril.

59. Je me rends compte qu'il n'est pas possible de passer au vote dès aujourd'hui, mais j'espère que tous les intéressés feront un effort sincère pour être prêts mercredi. La situation est suffisamment grave pour que nous nous hâtons un peu. Si toutefois cela n'est pas possible, le Conseil prendra sa décision demain en huit.

60. Je crois que, si nous nous réunissons mercredi, nous pourrions faire quelque progrès. Certains des membres du Conseil qui n'ont pas pris la parole aujourd'hui le feront peut-être mercredi. Cela ne signifie pas que nous passerons au vote mercredi, mais j'espère que, lorsque nous leverons la séance aujourd'hui, ce sera jusqu'à mercredi après-midi. Si nous ne pouvons pas terminer l'examen de la question mercredi, nous pourrions alors nous réunir le mardi 3 avril.

61. M. BRILEJ (Yougoslavie) [*traduit de l'anglais*]: Je voudrais réserver le droit de ma délégation de prendre la parole sur le fond de la question à un stade ultérieur de nos débats. Pour l'instant, je ne veux parler que de la question de l'ajournement. De l'avis de ma délégation, une coopération sans réserve des parties les plus directement intéressées est évidemment essentielle pour assurer le succès des mesures envisagées. Il est donc tout à fait naturel de donner aux parties intéressées la possibilité d'exposer leurs vues. Ma délégation est très désireuse d'entendre cet exposé; c'est pourquoi elle appuiera la proposition du représentant de l'Iran d'ajourner l'examen de la question jusqu'au début de la semaine prochaine.

62. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The Soviet delegation supports the Iranian representative's proposal that the discussion of the Palestine question should be postponed until next week, whether Tuesday or Wednesday is immaterial. In supporting this proposal, we are taking into account the importance of the matter under discussion and the fact that a substantive draft resolution has been presented. All the members of the Council, and also the representatives of the States which are directly interested in Palestine affairs, must obviously be given enough time to study this draft and determine their attitude towards it.

63. The Iranian delegation's proposal is designed to provide the minimum time necessary for such study, and the Soviet delegation therefore fully supports that proposal.

64. Mr. NUNEZ PORTUONDO (Cuba) (*translated from Spanish*): The Cuban delegation is not against the Iranian representative's proposal, but in the light of the urgency of the matter and the observations made by the representative of the United States, the Cuban delegation would be able to express its views next Wednesday if there were other representatives who were also prepared to do so; for a speech by a single delegation would not be sufficient reason for calling a meeting. If, therefore, it is considered that there are other representatives who may be able to speak next Wednesday, we would, in order to gain time, be able to agree by way of compromise that the discussion should be continued on Wednesday and then adjourned until the following Tuesday.

65. Mr. ABDOH (Iran) (*translated from French*): I am very grateful to the United States representative for his efforts to accept my proposal. He said, however, that we might well hold a meeting in the course of this week and another next week. If any speakers—or at any rate more than one speaker, as the Cuban representative put it—were prepared to make statements this week, I should have no objection to a meeting on Wednesday. I think, however, that I am right in saying that the other delegations which have not spoken today intend to do so after hearing the parties concerned, that being, of course, the normal procedure.

66. Hence I should like to ask the United States representative whether he could not accept the procedural proposal I have just made, particularly as nothing would be gained by holding a meeting this week, because the parties concerned cannot speak this week and we should in any case have to meet again next week.

67. I fully appreciate the urgency of this question, but as an additional meeting this week would not advance matters in any way, I would respectfully ask the United States representative to be kind enough to accept my proposal as a whole.

68. Mr. ALPHAND (France) (*translated from French*): I have the impression that those represen-

M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: La délégation de l'Union soviétique appuie la proposition du représentant de l'Iran tendant à ce que l'examen de la question de Palestine soit renvoyé à la semaine prochaine, que ce soit mardi ou mercredi importe peu. Ce faisant, nous tenons compte de la grande importance que présente la question en discussion et du fait que nous sommes saisis d'un projet de résolution qui a trait au fond. De toute évidence, il est indispensable de donner à tous les membres du Conseil, ainsi qu'aux représentants des gouvernements que les affaires de Palestine intéressent directement, assez de temps pour étudier ce projet de résolution et prendre position à son sujet.

63. La proposition du représentant de l'Iran tend à nous donner le délai minimum qui est indispensable pour procéder à cette étude et c'est pourquoi la délégation de l'Union soviétique appuie sans réserve cette proposition.

64. M. NUNEZ PORTUONDO (Cuba) [*traduit de l'espagnol*]: La délégation cubaine n'est pas opposée à la proposition du représentant de l'Iran. Cependant, pour tenir compte également de l'urgence de la question et des observations formulées par le représentant des Etats-Unis, elle pourrait indiquer sa position mercredi prochain, au cas où quelques autres représentants voudraient également le faire; en effet, l'intervention d'une seule délégation ne justifierait pas une séance. En conséquence, pour gagner du temps, si l'on estime que d'autres représentants seront en mesure d'intervenir mercredi prochain, nous pourrions décider, à titre de compromis, de poursuivre le débat mercredi et de l'ajourner ensuite jusqu'au mardi suivant.

65. M. ABDOH (Iran): Je suis très reconnaissant au représentant des Etats-Unis de s'être efforcé d'accepter ma proposition. Toutefois, le représentant des Etats-Unis a déclaré que nous pourrions fort bien tenir une séance au cours de la présente semaine et une autre la semaine prochaine. Si des orateurs — en tout cas plus d'un orateur, comme l'a indiqué le représentant de Cuba — étaient prêts à prendre la parole cette semaine, je n'aurais vu aucun inconvénient à ce que nous nous réunissions mercredi. Mais je crois pouvoir affirmer que les autres délégations qui n'ont pas pris la parole aujourd'hui ont l'intention d'intervenir après avoir entendu les parties intéressées, ce qui est d'ailleurs la procédure normale.

66. C'est pourquoi je voudrais demander au représentant des Etats-Unis s'il ne serait pas prêt à accepter la proposition de procédure que je viens de formuler, d'autant qu'il n'avancerait à rien de tenir une séance cette semaine, puisque les parties intéressées ne peuvent pas intervenir cette semaine et que nous devrions nous réunir une autre fois au cours de la semaine prochaine.

67. Je comprends fort bien l'urgence de cette question, mais puisqu'une réunion supplémentaire au cours de cette semaine n'avancerait rien, je me permets de demander respectueusement au représentant des Etats-Unis de bien vouloir accepter entièrement ma proposition.

68. M. ALPHAND (France): Il me paraît que ceux des représentants au Conseil qui se sont exprimés sur la

tatives in the Council who have spoken on the question of procedure are prepared to meet the Iranian representative's legitimate request, for it is the rule that the parties should have enough time to study the problems and prepare their speeches. It might, moreover, be useful for the parties themselves to know the views of certain other members of the Council who have not yet spoken. For example, the representative of Cuba has not yet spoken, and perhaps there are others. I think, therefore, that we should know the views of some of our colleagues on this point.

69. Some have stated that they would express their views after hearing the parties. Others, except for the representative of Cuba, have said nothing. If, therefore, on Wednesday, as the United States representative suggested, some progress might be made and the views of some delegations on the substance of the matter ascertained, I would give my support to the proposal which has been presented to us, a proposal which, in addition, would enable the parties themselves to become acquainted with the feelings of the members of the Council.

70. Mr. WALKER (Australia) : Rule 37 of our provisional rules of procedure provides:

“ Any Member of the United Nations which is not a member of the Security Council may be invited, as the result of a decision of the Security Council, to participate, without vote, in the discussion of any question brought before the Security Council when the Security Council considers that the interests of that Member are specially affected....”

71. The Australian delegation is very happy on this occasion to welcome to the Council table the other delegations that are not members of the Council but that have taken their seats here this afternoon. It is happy to welcome them in the expectation that they will participate in the Council's discussions and assist us to reach decisions on the matter before us.

72. This matter was placed before us on 21 March. On that same day the representative of the United States circulated a draft resolution [S/3562] and an explanatory memorandum [S/3561]. I communicated this information to my Government; I received instructions and made a statement this afternoon. Other members have also spoken and expressed their views. I have not heard any contentious argument or difficulty regarding the draft resolution before us. But now we are asked, on behalf of the parties which had requested us to allow them to participate in the discussion, to let the matter stand over for almost ten days. In the view of the Australian delegation, the matter is too serious to be treated in this particular way.

73. We have every desire to facilitate the work of other delegations. By all means let us adjourn for a day or two. But my delegation finds it difficult to see why the Council, which had before it a proposal to proceed with certain arrangements to facilitate com-

question de procédure sont prêts à donner satisfaction à la demande légitime qu'a faite le représentant de l'Iran. Il est tout à fait normal, en effet, que les parties disposent de suffisamment de temps pour étudier les problèmes et préparer leurs interventions. D'autre part, il serait peut-être utile pour les parties elles-mêmes de connaître, sur les questions de fond, l'avis de certains autres membres du Conseil qui n'ont pas encore pris la parole. C'est le cas du représentant de Cuba ; c'est peut-être le cas d'autres membres du Conseil. C'est donc sur ce point qu'il faudrait, je pense, que nous sachions quelles sont les opinions de certains de nos collègues.

69. D'aucuns ont dit qu'ils feraient connaître leur opinion après avoir entendu les parties ; d'autres, à l'exception du représentant de Cuba, n'ont rien dit. Si donc, mercredi prochain, ainsi que l'a dit le représentant des Etats-Unis, il était possible de faire quelques progrès, de connaître l'opinion de quelques délégations quant au fond du problème, je me rallierais à la proposition qui nous a été présentée, laquelle, au surplus, permettrait aux parties elles-mêmes de connaître les sentiments des membres du Conseil.

70. M. WALKER (Australie) [*traduit de l'anglais*] : L'article 37 de notre règlement intérieur provisoire prévoit ce qui suit :

« Tout Membre des Nations Unies qui n'est pas membre du Conseil de sécurité peut être convié, à la suite d'une décision du Conseil de sécurité, à participer, sans droit de vote, à la discussion de toute question soumise au Conseil de sécurité lorsque le Conseil de sécurité estime que les intérêts de ce Membre sont particulièrement affectés... »

71. La délégation australienne est heureuse, en cette occasion, d'accueillir à la table du Conseil les autres délégations qui ne sont pas membres du Conseil mais qui siègent au Conseil cet après-midi. Elle est heureuse de les accueillir, parce qu'elle espère que ces délégations participeront aux débats du Conseil et nous aideront à prendre des décisions sur la question en discussion.

72. Nous avons été saisis de cette question le 21 mars, date à laquelle un projet de résolution [S/3562] et un mémoire explicatif [S/3561] émanant du représentant des Etats-Unis ont été distribués. J'en ai saisi mon gouvernement, j'ai reçu des instructions et j'ai fait une déclaration cet après-midi. D'autres membres ont également pris la parole et exprimé leur opinion. Je n'ai entendu aucune critique, et aucune difficulté n'a été soulevée en ce qui concerne le projet de résolution dont nous avons été saisis. Mais on nous demande maintenant, au nom des parties qui nous ont priés de leur permettre de prendre part à la discussion, de laisser la question en suspens pendant une dizaine de jours. De l'avis de la délégation australienne, la question est trop sérieuse pour être traitée de cette façon.

73. Nous désirons vivement faciliter le travail des autres délégations. En conséquence, ajournons le Conseil pendant un jour ou deux. Mais ma délégation ne comprend pas bien pourquoi le Conseil, qui a été saisi d'une proposition tendant à prendre certaines mesures

pliance with the Council's previous decisions, should put off the matter for something in the nature of ten days, which would mean a period of perhaps one fortnight from the time when the proposal was originally distributed to the members of the Council. It is because we regard the matter as serious and urgent that we would express the very firm hope that other members of the Council and the parties that have been invited to the table would be prepared to consider the matter on Wednesday, so that at least that much time may be saved in these rather dangerous days.

74. Mr. LODGE (United States of America): Let me first of all say a word of appreciation to the representative of Australia. I do agree with him that ten days is a long time, and human history is full of examples of very serious things that have happened in ten days. As far as concerns having a meeting on Wednesday afternoon, I understood that certain of the parties were going to decide whether or not to speak and, if they did speak, what they were going to say, on the basis of what the members of the Council said. I never understood that members of the Council were going to wait to hear what the parties said. As I say, I thought that it would be the parties who would wait to hear what the members said, and we have three members who have not yet spoken. In addition, certain of the parties have told me that they would be ready to speak on Wednesday. Thus it seems sensible that we should use Wednesday to hear those members of the Council who wish to speak and who have not yet spoken, and to hear those parties who wish to speak.

75. What possible objection can there be to that procedure? We shall then have accomplished that much of our work, and when the parties who wish to speak next Tuesday are ready to speak they can do so and it will expedite the whole proceeding. It is for that reason that I hope we can have a meeting on Wednesday. I will repeat what I have said already today, namely, that I have no desire to press for a vote on Wednesday, but I do think that it would be expeditious—in the light of the world situation and of the fact that we probably have speakers, both among the members of the Council and among the parties, who will be ready to speak then—to have a meeting on Wednesday afternoon.

76. Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): To make things casier for the President, I should like to state that the Belgian delegation is quite willing to meet on Wednesday. It reserves the right, however, to speak in the debate after having heard the parties. For the moment the only useful contribution it can make to the discussion is to say, as it now does, that in general terms the United States draft resolution has its full approval.

77. Mr. ABDOLAH (Iran) (*translated from French*): As there are some speakers for Wednesday's meeting, I

en vue de faciliter la mise en œuvre des décisions antérieures du Conseil, laisserait la question en suspens pendant environ 10 jours, ce qui signifierait peut-être une période de 15 jours à partir du moment où la proposition initiale a été distribuée aux membres du Conseil. C'est parce que nous considérons la question comme grave et urgente que nous exprimons le ferme espoir que d'autres membres du Conseil, ainsi que les parties qui ont été invitées à prendre place à la table du Conseil, seront prêts à examiner la question mercredi, ce qui nous permettra au moins de gagner beaucoup de temps, en ces jours lourds de menaces.

74. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*]: Permettez-moi tout d'abord de dire en quelques mots que je partage l'opinion qu'a émise le représentant de l'Australie. Je pense avec lui que 10 jours constituent un long délai et l'histoire de l'humanité abonde en exemples d'événements très graves qui se sont produits en 10 jours. En ce qui concerne la question de savoir si nous devons nous réunir mercredi après-midi, il m'a semblé comprendre que certaines des parties allaient décider si elles prendraient ou non la parole et, dans le cas où elles feraient une déclaration, la feraient selon ce qu'auraient dit les membres du Conseil. Je n'ai pas cru comprendre que les membres du Conseil fussent disposés à attendre ce que diraient les parties. J'ai pensé, dis-je, que les parties attendraient de savoir ce que diraient les membres du Conseil, et, parmi ces derniers, il en est trois qui n'ont pas encore pris la parole. En outre, certaines des parties m'ont fait savoir qu'elles seraient prêtes à prendre la parole mercredi. Il me semble donc que le bon sens veut que nous consacrons la séance de mercredi à l'audition des membres du Conseil qui désirent prendre la parole et ne se sont pas encore fait entendre, et à l'audition des parties qui désirent exposer leur vues.

75. Quelle objection pourrait-on faire à une telle procédure? Notre travail s'en trouvera avancé d'autant; les parties qui désirent se faire entendre mardi prochain pourront prendre la parole dès qu'elles seront prêtes et tout le débat s'en trouvera accéléré. C'est pourquoi j'espère qu'il nous sera possible de nous réunir mercredi. Je répéterai ce que j'ai déjà dit aujourd'hui, c'est-à-dire que je ne désire pas insister pour qu'un vote ait lieu mercredi, mais qu'il serait bon, à mon avis — compte tenu de la situation mondiale et du fait qu'à ce moment des représentants seront prêts à prendre la parole, tant parmi les membres du Conseil que parmi les parties — de nous réunir mercredi après-midi.

76. M. VAN LANGENHOVE (Belgique): En vue de faciliter votre tâche, Monsieur le Président, je voudrais préciser que la délégation belge est toute disposée à siéger mercredi. Elle se réserve toutefois d'intervenir dans le débat après avoir entendu les parties. Pour le moment, la seule contribution utile qu'elle puisse apporter à la discussion, c'est de dire comme elle le fait en ce moment, que le projet de résolution des Etats-Unis a, d'une manière générale, sa pleine approbation.

77. M. ABDOLAH (Iran): Puisqu'il y a des orateurs pour la séance de mercredi, je n'insiste pas sur ma proposition

shall not press my original proposal. I am prepared to accept the United States amendment that the Council should meet on Wednesday. At that meeting we shall hear those representatives who express a wish to state their views. It is understood, however, that the vote will be taken, not this week, but at the following meeting.

78. Mr. NUNEZ PORTUONDO (Cuba) (*translated from Spanish*): I should like to ask the President one question. Who are the speakers on the list for Wednesday?

79. The PRESIDENT: I think that it is hardly possible for me to answer that question, but it seems to me that the discussion which we have been having about arrangements for our future work does show that there is likely to be a number of speakers for a meeting on Wednesday afternoon. Speaking as President of the Council, I hope, of course, in the interests of the expeditious conduct of business, that if we do hold a meeting on Wednesday afternoon there will be as many speakers as possible to take part in this debate.

80. Before I sum up the discussion of our future work, I should like to be sure that no other speaker wishes to join in this part of the debate.

81. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I understood the representative of the United States to mean that he does not object to giving those members of the Security Council and the States concerned who wish to speak an opportunity to do so next week, and not necessarily this coming Wednesday. It was my understanding that the United States representative does not oppose such a procedure, which would give those taking part in the Council's discussion an opportunity to speak on Wednesday if they are ready and wish to do so.

82. I should therefore be glad if, in his summary of the proceedings, the President would draw attention to the fact that there will be an opportunity next week for any representative taking part in the discussion at the Council table not only to vote on the draft resolution but also to speak on the subject.

83. Mr. LODGE (United States of America): The representative of the United States would certainly never dream of telling the representative of the Soviet Union, or any other representative here, when he should speak. I merely pointed out that there were six members of the Council who had not yet spoken on the substance of this question and that there were certain parties who had indicated that they would be ready to speak on Wednesday, and I said it would be in the interests of expediting the business of this Council to offer them an opportunity to speak on Wednesday if they felt like it.

84. The representative of the Soviet Union knows very well that he has the right to speak on Wednesday and, if the spirit moves him, he can speak on the following Tuesday. As the representative of Australia said, this matter came before the Council on 21 March. Next

initiale. Je suis prêt à accepter l'amendement présenté par le représentant des Etats-Unis, tendant à ce que le Conseil se réunisse mercredi. Au cours de cette séance, nous entendrons les délégués qui manifesteront le désir d'exprimer leurs vues. Il est bien entendu, toutefois, que le vote n'aura pas lieu cette semaine, mais au cours de la séance suivante.

78. M. NUNEZ PORTUONDO (Cuba) [*traduit de l'espagnol*]: Je désire demander au Président quels sont les orateurs inscrits pour mercredi.

79. Le PRESIDENT [*traduit de l'anglais*]: Il ne m'est guère possible de répondre à cette question, mais il me semble que la discussion sur les dispositions à prendre pour nos travaux montre qu'il y aura très probablement plusieurs orateurs qui pourront prendre la parole mercredi après-midi. En ma qualité de Président du Conseil, j'espère naturellement que, si nous nous réunissons mercredi après-midi, le plus grand nombre possible d'orateurs seront prêts à prendre la parole, afin que nos travaux s'en trouvent accélérés.

80. Avant de faire le point de l'échange de vues concernant nos travaux, je voudrais être certain qu'aucun autre orateur ne désire prendre la parole à ce sujet.

81. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Si j'ai bien compris le représentant des Etats-Unis, il ne s'oppose pas à ce qu'on accorde à ceux des membres du Conseil de sécurité et à celles des parties intéressées qui le désirent la possibilité d'intervenir la semaine prochaine, sans être tenus de prendre la parole mercredi prochain. J'ai cru comprendre que le représentant des Etats-Unis ne s'oppose pas à pareille procédure, étant entendu que ceux des participants aux débats du Conseil de sécurité qui seront prêts à le faire ou qui voudront le faire auront la faculté d'intervenir mercredi.

82. C'est pourquoi, Monsieur le Président, je voudrais que, dans le résumé que vous allez faire, vous souligniez que la semaine prochaine, non seulement nous pourrons voter sur le projet de résolution, mais encore les représentants qui participent aux débats du Conseil auront la possibilité d'exposer leurs vues à ce sujet.

83. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*]: Il ne viendrait certainement jamais à l'idée du représentant des Etats-Unis de dire au représentant de l'Union soviétique ou à un autre membre du Conseil quel est le moment où il doit parler. J'ai simplement fait observer que six membres du Conseil n'avaient pas encore traité de cette question quant au fond et que certaines des parties ont indiqué qu'elles seraient prêtes à prendre la parole mercredi. J'ai ajouté que, pour hâter les travaux du Conseil, il y aurait intérêt à leur donner la possibilité de prendre la parole mercredi si tel était leur désir.

84. Le représentant de l'Union soviétique sait fort bien qu'il a le droit de prendre la parole mercredi et, s'il le souhaite, il peut intervenir le mardi suivant. Comme le représentant de l'Australie l'a rappelé, le Conseil a été saisi de cette question le 21 mars. Mercredi prochain sera

Wednesday will be 28 March, that is, seven days later. I know that it does not take the representative of the Soviet Union seven days to make up his mind as to what he wants to say. I merely expressed the hope that as many as are ready on Wednesday will speak then, so that we can advance in our work.

85. The PRESIDENT : What we are discussing at the moment is the arrangement of our future business and since we have come to the end of our substantive discussion today, because there are no more members of the Council who wish to speak, it is a question of adjourning the meeting and deciding the time and date of our next meeting.

86. When we started this procedural part of our discussion, the representative of Iran proposed that we should adjourn until Tuesday, 3 April, or Wednesday, 4 April. In the debate which then developed, two things emerged. Some members of the Council were waiting for the representatives of the interested Governments to speak before they themselves wished to; others, it seemed to me, were prepared to speak or were waiting for other members of the Council to speak. What emerged from this part of the discussion was that by holding a meeting on Wednesday, 28 March, it probably would appear—though, as I said in answer to the representative of Cuba, there can be no certainty—that other speakers would wish to take the floor. It also appeared that it was not likely that we would in fact reach a conclusion on the United States draft resolution, on the other hand that we are likely to advance the discussion of this important question.

87. It was, as I understand it, in the light of that discussion—which I hope I have summed up fairly, if briefly—that the representative of Iran withdrew his original proposal and expressed his readiness to fall in with the United States proposal that we should meet on Wednesday, 28 March, on the understanding that the debate would not be concluded on that day. I am bound to say from this Chair that no meeting of the Security Council can commit the next meeting, but, in the light of what I have said already by way of summing up, it does emerge with clarity, on the one hand, that we are unlikely to reach a conclusion next Wednesday but, on the other hand that we are likely, to advance the discussion by having a second meeting on Wednesday of this week.

88. I am bound, as President of this Council, to appeal, in the interests of the expeditious conduct of the business, to such members of the Council as have not yet spoken and who may wish to participate, to speak at our next meeting. I would also urge the representatives of the interested governments to make an effort to make their contribution at our next meeting on Wednesday.

89. The proposal before the Council, therefore, is the proposal by the representative of the United States that the Council should now adjourn and meet again next Wednesday, and I, from the Chair, will add at 3.30 p.m. on that day.

le 28 mars, c'est-à-dire sept jours plus tard. Je sais que le représentant de l'Union soviétique n'a pas besoin de sept jours pour décider de ce qu'il se propose de dire. J'ai simplement exprimé l'espoir que toutes les délégations qui seront prêtes à prendre la parole mercredi le feront, de façon que nous puissions progresser dans nos travaux.

85. Le PRESIDENT [*traduit de l'anglais*] : Nous examinons actuellement la marche de nos travaux à venir et, puisque nous avons terminé pour aujourd'hui la discussion du fond — aucun autre membre du Conseil ne désirant prendre la parole — il ne nous reste plus qu'à lever la séance et à fixer l'heure et la date de notre prochaine séance.

86. Lorsque nous avons entrepris cette discussion de procédure, le représentant de l'Iran nous a proposé d'ajourner nos travaux jusqu'au mardi 3 avril ou mercredi 4 avril. Deux éléments se sont dégagés de la discussion qui a suivi : certains membres du Conseil voulaient, avant de prendre la parole, entendre les représentants des gouvernements intéressés ; d'autres étaient, me semble-t-il, prêts à prendre la parole ou attendaient que d'autres membres du Conseil en fassent autant. La conclusion qui se dégage de cette partie du débat est que, si nous nous réunissons le mercredi 28 mars il semble probable — bien que, comme je l'ai dit en réponse au représentant de Cuba, nous ne puissions pas en être certains — que d'autres orateurs désireront prendre la parole. Il semble également que, sans aboutir mercredi à une conclusion sur le projet de résolution des Etats-Unis, nous ferons au moins progresser l'examen de cette importante question.

87. C'est, si je comprends bien, sur la base de cette discussion — que j'espère avoir brièvement mais fidèlement résumée — que le représentant de l'Iran a retiré sa première proposition et a déclaré qu'il était prêt à accepter la proposition du représentant des Etats-Unis de réunir le Conseil le mercredi 28 mars, étant entendu que nous ne clôturerons pas le débat ce jour-là. Il est de mon devoir de Président de rappeler que le Conseil de sécurité ne peut, à une séance, arrêter ce qu'il fera à la séance suivante, mais, comme il ressort de ce que j'ai déjà dit en résumant la situation, s'il est évident que nous ne pourrons pas prendre une décision mercredi, il n'en reste pas moins que nous pourrons avancer dans nos travaux si nous tenons une deuxième séance mercredi de cette semaine.

88. En tant que Président, il est de mon devoir, pour assurer la bonne marche de nos travaux, de faire appel aux membres du Conseil qui n'ont pas encore pris la parole et qui désirent intervenir, de le faire au cours de la prochaine séance. Je m'adresse également aux représentants des gouvernements intéressés pour qu'ils s'efforcent d'apporter leur contribution au débat au cours de notre prochaine séance de mercredi.

89. Le Conseil est donc actuellement saisi d'une proposition du représentant des Etats-Unis tendant à ce que le Conseil lève maintenant la séance et se réunisse à nouveau mercredi prochain ; j'ajouterai, en ma qualité de Président, mercredi prochain, à 15 h. 30.

90. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I crave the President's indulgence for returning to the question of the procedure which the Security Council is to adopt in discussing this question. I feel, however, that most of those members of the Council who have spoken here today about the future procedure for our discussion had in mind—and I do not think there was any opposition to this—that we should decide today to meet not only on Wednesday of this week but also next week, thus giving members of the Council and the countries invited to participate in our discussion an opportunity to express an opinion after adequate preparation.

91. In summing up, meanwhile, the President did not mention that point but implied that the Council would decide only to consider this question next Wednesday—in other words, on Wednesday we shall again be obliged to discuss the question of what the Council is to do later on.

92. I think it would be better for us to agree now that the Council should meet on Wednesday in order to hear those members and representatives invited to participate in our discussion who are prepared to speak, knowing in advance that there are some members of the Council and representatives who are not prepared to speak on Wednesday and who have expressed the desire to do so next week. I feel we should decide now that the Council must hold another meeting next week.

93. In this connexion, I should like to observe that it is perhaps unnecessary for the representative of the United States to hear the views of the parties before defining his position on this question since he has already made a statement and submitted a draft resolution. There are, however, members of the Council who, in order to judge to what extent that proposal is in accordance with the situation existing in Palestine, would also like to hear the views of those States directly concerned in Palestine affairs. It stands to reason, of course, that the Council will be in a much better position to define its attitude toward the proposal after it has heard the representatives of the States directly concerned.

94. If, therefore, the President considers it necessary, I can submit an appropriate amendment to the summary, suggesting that the Security Council should decide to meet for the purpose of continuing the discussion of the Palestine question, not only on Wednesday this week, but also on a day in the first half of next week. The date, too, could be fixed if necessary.

95. The PRESIDENT: As I said earlier, I am not at all sure that it would be in order at a meeting today to decide beyond our next meeting. However, it is quite clear to me that the general sense of this discussion is twofold. One point is that we can usefully hold a further meeting during the present week, and the other point is that we are unlikely to reach a conclusion; we shall therefore need a further meeting after our Wed-

90. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Je vous demande pardon, Monsieur le Président, de revenir une nouvelle fois sur la procédure que le Conseil de sécurité suivra pour l'examen de cette question. Il me semble que la majorité des membres du Conseil qui sont intervenus aujourd'hui au sujet de la procédure souhaitaient que nous décidions dès aujourd'hui de nous réunir non seulement mercredi prochain mais encore la semaine prochaine, donnant ainsi aux membres du Conseil et aux pays qui ont été invités à participer à ces débats la possibilité de faire connaître leurs vues après s'y être préparés comme il convient; il me semble qu'il n'y avait à cela aucune objection.

91. Or, dans le résumé que vous avez donné, vous n'avez pas relevé cet élément, et il semble que, pour cette raison, le Conseil n'adoptera de décision qu'en ce qui concerne l'étude de ce problème mercredi; en d'autres termes, nous serons obligés, mercredi prochain, d'examiner le même problème et il nous faudra discuter de ce que le Conseil fera par la suite.

92. A mon avis, il vaudrait mieux décider dès à présent que le Conseil se réunira mercredi prochain pour entendre ceux de ses membres et ceux des représentants invités à participer à ses discussions qui voudraient prendre la parole, étant entendu que certains membres du Conseil ou certains représentants ne seront pas prêts à intervenir mercredi, mais qu'ils ont exprimé l'intention d'être prêts à le faire la semaine prochaine. Nous devrions donc décider, dès maintenant, que le Conseil se réunira la semaine prochaine.

93. Je voudrais faire observer à ce sujet qu'il n'est peut-être pas indispensable au représentant des Etats-Unis d'entendre l'opinion des parties pour être à même de faire connaître sa position, puisqu'il a déjà fait une déclaration et déposé un projet de résolution. Mais il est certains membres du Conseil qui voudraient entendre également l'opinion des Etats que les affaires de Palestine intéressent directement, afin de pouvoir juger de la mesure dans laquelle ce projet de résolution répond aux nécessités de la situation en Palestine. Il va de soi que le Conseil sera mieux à même de se prononcer sur le projet dont il a été saisi une fois qu'il aura entendu les représentants des Etats directement intéressés.

94. C'est pourquoi, Monsieur le Président, si vous le jugez nécessaire, je peux présenter à votre résumé un amendement disant que le Conseil de sécurité décide de se réunir pour poursuivre l'examen de la question de Palestine, non seulement mercredi prochain, mais encore l'un des premiers jours de la semaine prochaine. Nous pourrions fixer une date dès aujourd'hui si cela est nécessaire.

95. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Comme je l'ai déjà dit, je ne suis pas sûr du tout que nous puissions, à notre séance d'aujourd'hui, prendre une décision qui nous engage au-delà de la prochaine séance. Cependant, il m'apparaît clairement que la discussion actuelle s'est orientée dans un double sens. D'une part, nous pouvons utilement tenir une autre séance cette semaine et, d'autre part, il est probable que nous parvenions à une

nesday meeting of this week in order to complete our consideration of this question. We are bound to bear in mind the desires not only of the members of the Council but also of the representatives of the interested Governments who have joined us, and some of them, it appeared from what the representative of the United States said, may not find it convenient to speak on Wednesday. Equally I do not think it would be in order for me to accept an amendment to a summing up. Indeed I do not think it is necessary because I am certain that we can take a decision at this moment, namely to adjourn the Council until Wednesday, 28 March, at 3.30 p.m. with the understanding that it will not be necessary for us to have another long debate on Wednesday in order to fix our next meeting and that the next meeting after that will be on Tuesday, 3 April. In other words, the decision now is that the Council is adjourned until Wednesday, 28 March, the sense of the meeting being that after that the Council will meet again on Tuesday, 3 April, to resume discussion of the question.

96. Since it is so decided, I renew my appeal to members of the Council and to representatives of the interested Governments to make their speeches at our next meeting on Wednesday, 28 March.

The meeting rose at 5.45 p.m.

conclusion; il nous faudra donc tenir une autre séance après notre séance de mercredi prochain, afin d'achever l'examen de la question. Nous devons tenir compte des souhaits non seulement des membres du Conseil, mais encore des représentants des gouvernements intéressés qui se sont joints à nous et, d'après ce qu'a dit le représentant des Etats-Unis, il se peut que certains d'entre eux ne désirent pas prendre la parole mercredi. De même, je ne crois pas que je puisse accepter un amendement au résumé de la discussion de procédure et, en fait, je ne crois pas que cela soit nécessaire, car je suis certain que nous pouvons prendre une décision précise à l'instant même, c'est-à-dire ajourner le Conseil jusqu'au mercredi 28 mars, à 15 h. 30 étant entendu que nous pourrions fixer mercredi la date de notre prochaine séance sans longue discussion, puisque cette séance pourrait avoir lieu le mardi 3 avril. En d'autres termes, nous prenons actuellement la décision d'ajourner le Conseil jusqu'au mercredi 28 mars, et il ressort de la présente séance qu'ensuite le Conseil se réunira le mardi 3 avril pour reprendre la discussion de la question.

96. Puisqu'il en est ainsi décidé, je demande à nouveau instamment aux membres du Conseil et aux représentants des gouvernements intéressés de faire leur déclaration à notre prochaine séance, le mercredi 28 mars.

La séance est levée à 17 h. 45.